

## Charte éthique

La présente charte éthique formalise les principes et références commune de XenTech, afin que chacun des salariés s'y réfère en toutes circonstances. Les règles qui sont rappelées n'ont pas pour but de se substituer à ou d'aménager les lois et règlements en vigueur mais de donner à chacun des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses activités professionnelles.

### Comportement à l'extérieur de la société

#### Respect des lois

Le personnel de XenTech respecte la loi dans tous les pays où il exerce ses activités. Il est d'autant plus attentif à ce point que la connaissance et la compréhension de la loi peut être parfois difficile dans des environnements culturels et juridiques très différents de ceux dans lesquels le personnel a travaillé jusqu'alors. En cas d'interrogation ou de doute, Il devra immédiatement s'adresser à sa hiérarchie. En cas de doute persistant la hiérarchie se retournera vers les consultants compétents. L'intégrité, l'honnêteté et la transparence doivent guider le personnel de XenTech dans l'exercice de ses activités professionnelles. Il lui faut agir, vis-à-vis des clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux, dans l'intérêt de XenTech et dans le respect des lois et réglementations. L'ensemble du personnel veillera plus particulièrement au respect des lois régissant la concurrence, le contrôle des exportations et réexportations, le travail et l'emploi, la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

#### Pratiques professionnelles adaptées

XenTech ne tolère aucune pratique en matière de corruption, active ou passive, directe ou indirecte, au profit d'acteurs du secteur public comme du secteur privé. XenTech respecte l'ensemble des conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption ainsi que les lois anti-corruption en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités. En aucun cas, XenTech ou ses employés ne recoure à un tiers pour accomplir ce que l'éthique ou la loi leur interdit de réaliser eux-mêmes. Engager les services d'un partenaire commercial aux fins de corrompre une personne, physique ou morale, est un délit au regard des lois de lutte contre la corruption.

Tout employé ayant des suspicions est encouragé à en faire part à un dirigeant de l'entreprise, sur toute question ou soupçon de mauvaise conduite au stade le plus précoce possible.

Conformément au code du travail français, aucun employé ne subira de traitement préjudiciable en raison soit d'avoir refusé de prendre part à la corruption ou à la suite du signalement de suspicions réelles de corruption, même si celles-ci s'avèrent erronées. (Le

traitement préjudiciable inclus le licenciement, des mesures disciplinaires, des menaces ou tout autre traitement défavorable lié à la signalisation de suspicions de corruption).

Tout employé ayant de bonne foi, une suspicion de corruption est incité à s'entretenir directement avec un dirigeant de l'entreprise, un supérieur hiérarchique ou un représentant du personnel, sous forme orale ou écrite, anonyme ou non.

### **Concurrence loyale**

XenTech est partisan d'une concurrence loyale et se conformer strictement aux lois sur la concurrence applicables dans les pays où elle exerce ses activités. En règle générale, celles-ci interdisent les ententes ou manœuvres susceptibles de restreindre ou de fausser la concurrence ou le commerce. Sont notamment prohibés les ententes sur les prix, les manipulations des procédures d'appel d'offres, les répartitions de marchés, territoires ou clients entre concurrents, ainsi que le boycott ou l'inégalité de traitement entre certains clients ou fournisseurs sans justification légale. L'échange ou la divulgation d'informations commerciales sensibles concernant des concurrents, clients ou fournisseurs est également susceptible d'enfreindre les lois sur la concurrence applicables.

### **Cadeaux et gratuité**

Les gratifications commerciales, comme les cadeaux et invitations, accordées à ou reçues de clients, fournisseurs et autres partenaires n'ont d'autre but que de consolider l'image de marque et d'entretenir de bonnes relations commerciales. Leur valeur doit toutefois demeurer symbolique et elles ne sauraient influencer, ou donner l'impression d'influencer, une décision commerciale. Discernement, discrétion et prudence sont nécessairement toujours de mise dans ces situations. Les gratifications commerciales sont interdites par la loi sous certaines conditions et dans certains pays. Le personnel de XenTech doit respecter les règles et législations applicables dans chacun des pays où il exerce son activité.

### **Comportement à l'égard des clients**

Chaque membre du personnel doit respecter les principes de loyauté et d'intégrité vis-à-vis des clients. L'activité de XenTech concernant, dans une large mesure, les plus grandes entreprises mondiales de la pharmacie, aucun compromis n'est toléré, pour quelque motif que ce soit. Toute situation qui poserait question à un membre du personnel doit être immédiatement soumise à sa hiérarchie ou au responsable Qualité.

### **Relation avec les fournisseurs**

XenTech sélectionne ses fournisseurs sur la base de critères objectifs et exige d'eux un haut niveau de performance afin de lui permettre de satisfaire pleinement ses attentes et celles de ses clients. XenTech s'interdit de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé.

## **Intégrité**

Les salariés de XenTech s'interdisent de porter atteinte à la réputation de la société ou de compromettre l'intégrité de son patrimoine et ses systèmes d'information. Les activités rémunérées menées en dehors de XenTech doivent être exemptes de conflits d'intérêt avec les fonctions exercées dans la société. De même, devront être abordées avec la plus grande circonspection les prises de participations, directes ou par personne interposée, dans les entreprises en relation d'affaires avec la société. De telles restrictions ne s'appliquent pas aux sociétés cotées, sauf l'usage d'informations privilégiées qui constitue le délit d'initié.

## **Activités politiques et religieuses**

XenTech ne finance aucun parti politique et les activités politiques éventuelles s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail. Les pratiques religieuses que peuvent avoir les membres du personnel s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail, sauf autre obligation légale.

## **Comportement à l'intérieur de la société.**

### **Contrôle des informations**

Chaque salarié doit assurer la protection des informations recueillies dans le cadre de ses fonctions. Il s'attache plus particulièrement à respecter les règles internes en la matière et exigences applicables aux communications, à la fois écrites et orales.

### **Protection du caractère confidentiel de certaines informations**

Chacun, par ses fonctions, a accès à des informations confidentielles qui constituent un actif important de XenTech. Confidentielles ou secrètes, ces informations sensibles ne sauraient être divulguées ou communiquées à l'extérieur de la société.

### **Respect des personnes**

La sécurité et la santé de tous sont un objectif essentiel de XenTech. La société assure l'égalité des chances à l'ensemble de son personnel. Le recrutement et les promotions sont effectués en fonction des seules qualités professionnelles et des résultats. XenTech respecte la dignité et la vie privée de chacun. Elle a en outre dans ses valeurs de réunir les conditions permettant à chacun l'épanouissement dans la profession choisie.

### **Respect de la Charte d'Éthique**

Il est demandé à chaque salarié de prendre connaissance de la Charte d'Éthique, d'en appréhender le contenu et de la respecter. Il appartient à chaque employé, en cas d'interrogation ou de doute sur la conduite qu'il doit tenir, de consulter sans attendre sa hiérarchie ou ses représentants du personnel. Chaque salarié a l'obligation impérieuse de respecter cette charte d'éthique.